



Réunion d'information Fournisseurs
Conception et fabrication d'ombrières pour les
espaces publics parisiens

- 29 JUIN 2023 -

Présentation des directions intervenantes dans le projet

DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU CLIMAT (DTEC)

- Yann FRANCOISE, chef du pôle climat, adjoint au directeur
- Marie ROUAUX, chargée de mission adaptation au changement climatique

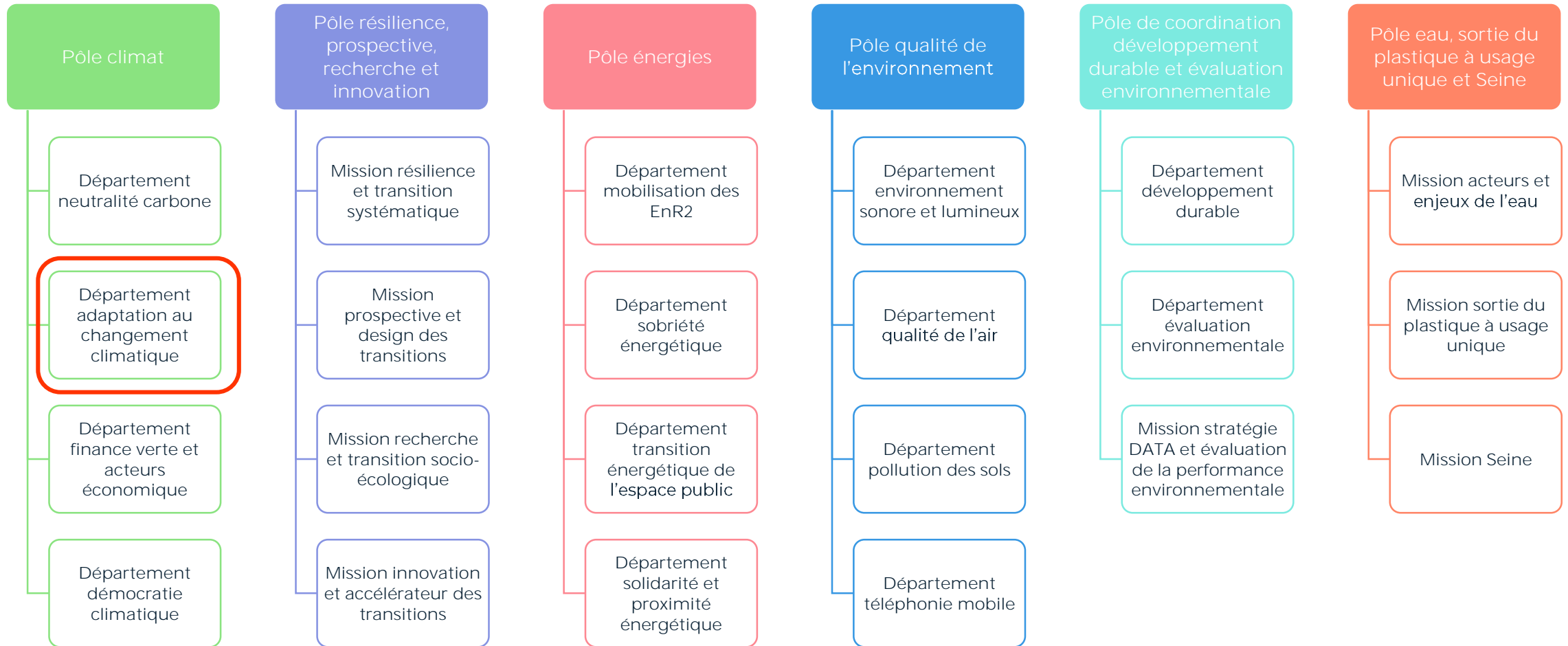
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS (DFA)

- Nicolas CAMELIO, chef du service achats « Espace public »
- Laure BARBARIN, adjointe au chef du service achats « Espace public »
- Amandine LOIL, acheteuse en charge du projet d'achat ombrière
- Marion THOMAS, experte SPASER et achats économiquement responsables

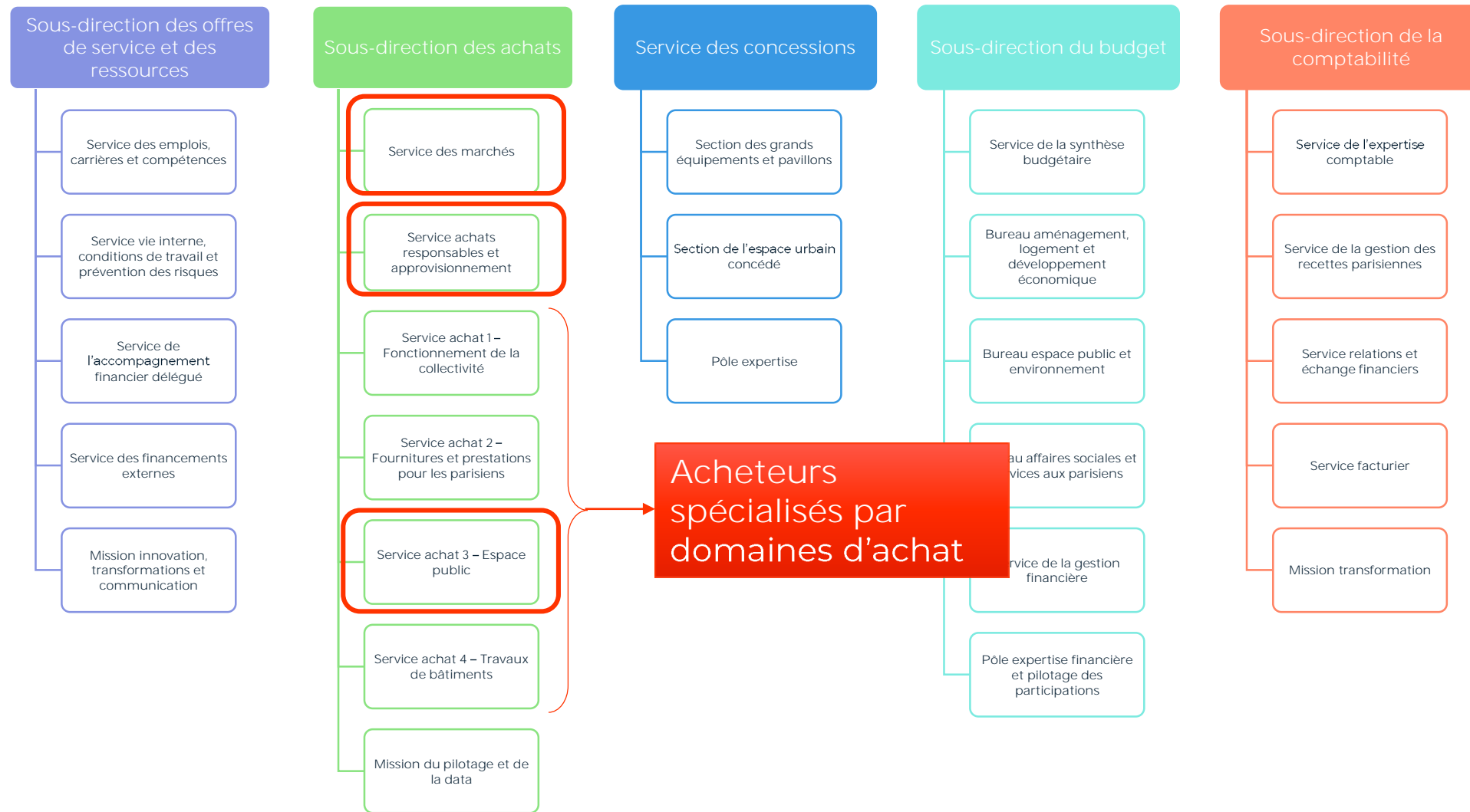
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS (DVD)

- Jean-Christophe CHOBLET, chargé de mission nouvelle esthétique, urbanisme transitoire et activation des territoires

Direction de la transition écologique et du climat



Direction des finances et des achats



Sommaire

01 La commande
publique
parisienne

02 Présentation du
projet et enjeux

03 Dialogue
compétitif

04 Calendrier
prévisionnel et
éléments
financiers

05 Comment
répondre à nos
consultations ?

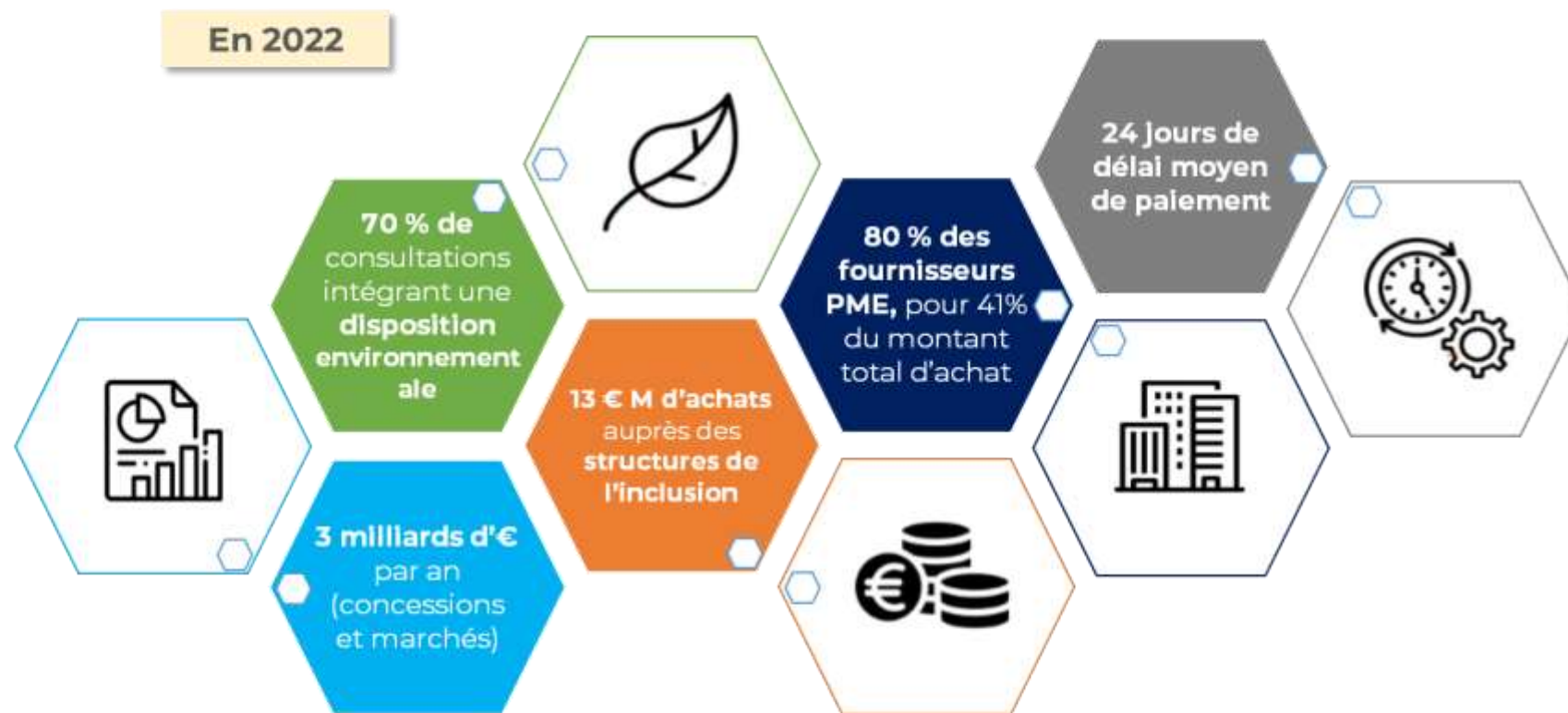
06 Questions /
Réponses

01

La commande publique parisienne

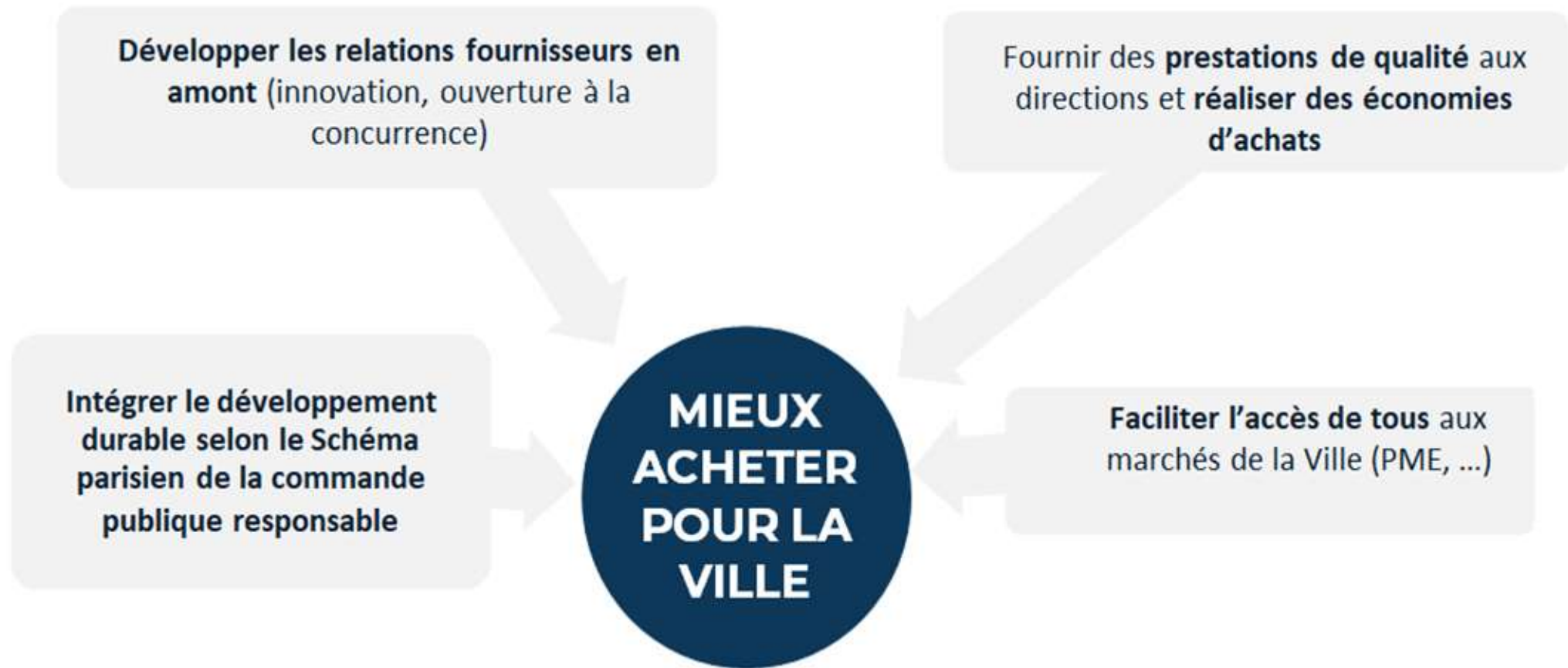
La commande publique parisienne

En quelques chiffres clés



Politique achat de la Ville de Paris

Objectifs clés



2^{ème} Schéma parisien de la commande publique responsable

Orientations politiques

Schéma adopté le 16 décembre 2021
disponible [en ligne](#)

- Orientations politiques et techniques pour nos contrats sur les aspects **d'attractivité** économique, de transition écologique et **d'inclusion**
- **L'accès** de tous les acteurs économiques à la commande publique parisienne : TPE/PME, structures de l'ESS, entreprises locales, etc.
- Un renforcement de **l'effectivité** des outils **d'achats** responsables pour tous les contrats de la commande publique parisienne

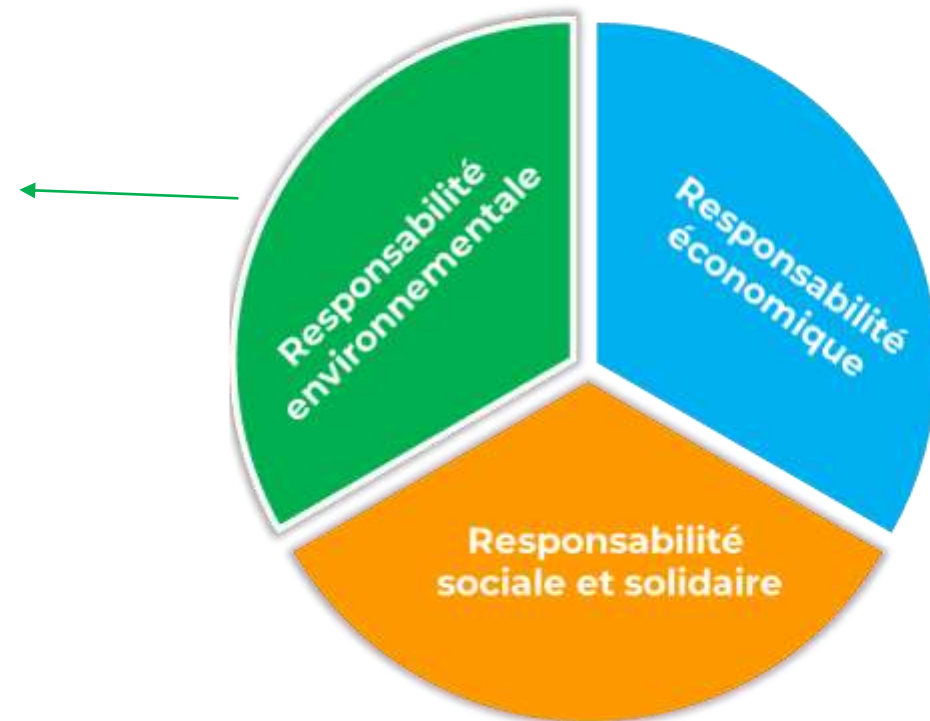


2^{ème} Schéma parisien de la commande publique responsable

Quelques actions visant à structurer les achats autour de l'économie circulaire

Intégrer dans les contrats, dès la conception des projets, des dispositions favorables à **l'économie circulaire** : produits éco-conçus, matériaux biosourcés, sobriété énergétique, anti-gaspillage, réemploi, fin de vie, etc.

Raisonner en coût global et analyse des coûts du cycle de vie et analyser les coûts du cycle de vie lorsque cela est possible



2^{ème} Schéma parisien de la commande publique responsable

Quelques actions relatives à l'insertion sociale



Diversifier les segments **d'achats** porteurs **d'une** clause sociale **d'insertion** afin de varier les métiers proposés.

Développer **l'utilisation** de critères de sélection relatifs à la qualité des parcours **d'insertion**

Les grands principes de la commande publique

Charte de déontologie Achats de la Ville de Paris

<https://cdn.paris.fr/paris/2021/03/04/fa83a42dcf4c6a4b5f10d94d413edef1.pdf>

La Ville de Paris a mis en place une charte de déontologie achats pour permettre aux acheteurs de développer des relations transparentes avec les fournisseurs

Les rencontres fournisseurs doivent respecter les grands principes de la commande publique et les règles déontologiques de l'achat



Échanges avec les acteurs économiques

Une communication multicanale selon l'état d'avancement des projets

Programmation Achat

Rencontres plénières
annuelles

Informations très générales

Projets d'achats prévus
dans les 2 ans

Réunion d'information fournisseurs

Selon les projet achats

Rencontres plénières

Projets d'achats dans les 6
mois

Rendez-vous de sourcing

Rendez-vous bilatéraux
avec certains opérateurs
économiques

informations et échanges

Projet d'achat dans les 2
mois

02

Présentation du projet et enjeux

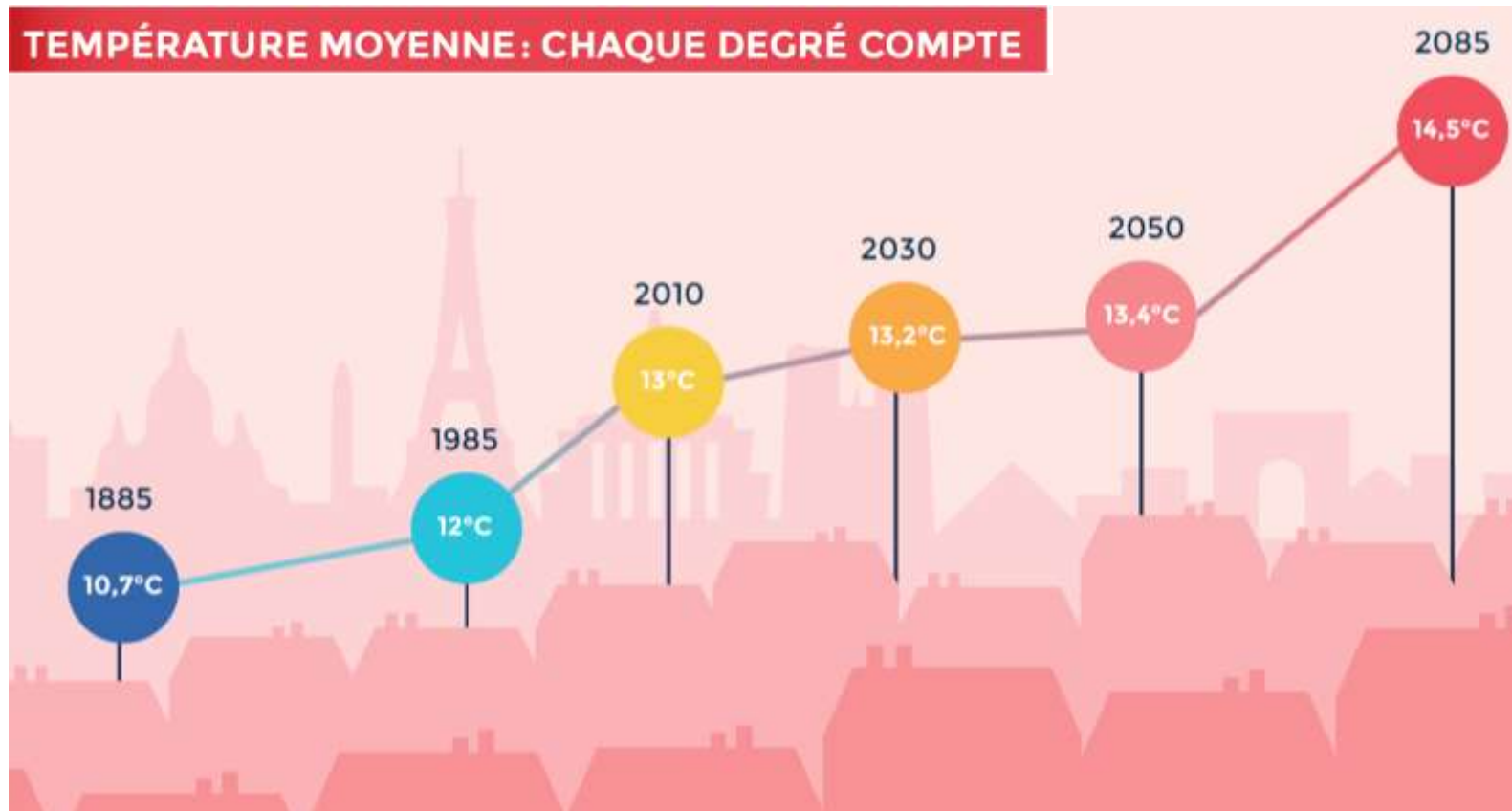
De l'ombre pendant les fortes chaleurs



Clément Dorval / Ville de Paris

Réchauffement climatique et vagues de chaleur à Paris

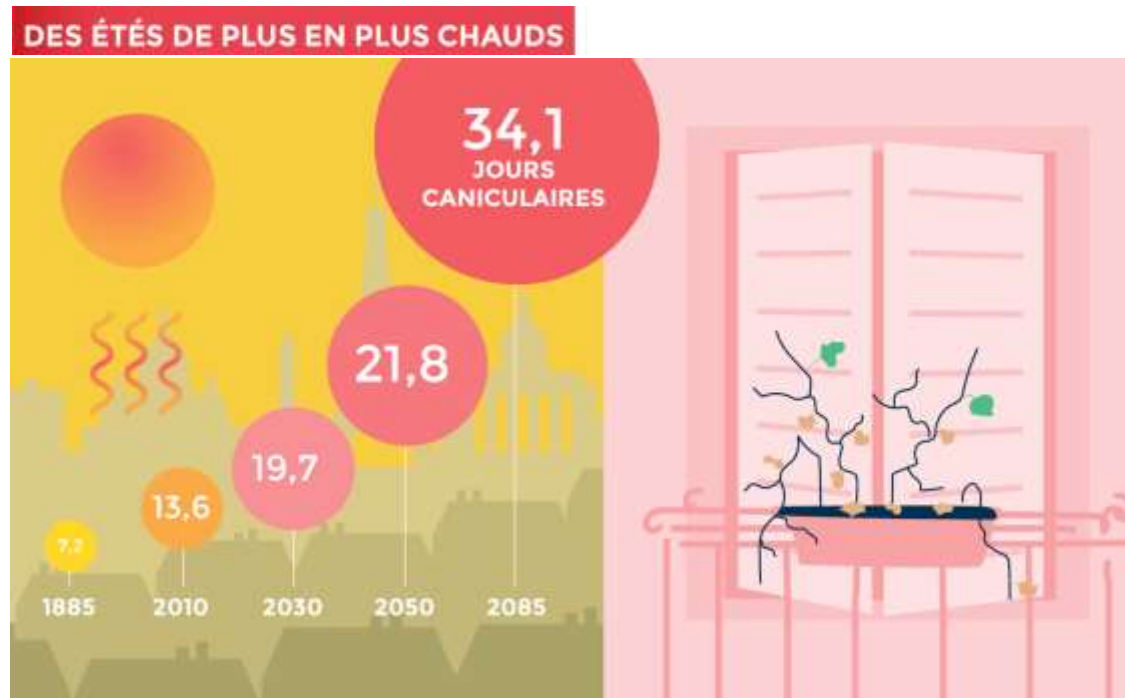
Un réchauffement conséquent pour Paris



- Les températures moyennes, minimales et maximales augmentent
- Le seuil des +2°C est déjà dépassé à Paris

Réchauffement climatique et vagues de chaleur à Paris

Les vagues de chaleur la première vulnérabilité du territoire parisien



ÉTÉ 2022

- 22 jours au dessus de 30°C
- Surmortalité de 21% à Paris et en Ile de France
- **En 2050, il s'agira d'un été normal**

- Les vagues de chaleurs vont s'intensifier et s'allonger dans les prochaines années
- On constate déjà des étés à plus de 20 jours au-dessus de 30°C
- Le territoire parisien est particulièrement sensible à ce phénomène en raison de sa densité et de l'effet d'îlot de chaleur urbain
- Une exposition à plus de 3 jours au-dessus de 32°C est dangereuse pour la santé humaine

« Paris s'adapte » - une stratégie de rafraîchissement

Une stratégie portée par le Plan Climat

- 26,2% du territoire végétalisé (bois compris)
- + 25 000 arbres en 2023
- Objectif +170 000 arbres à 2026

Solutions vertes

Solutions fondées sur la nature faisant intervenir le végétal



Solutions grises

Solutions techniques relatives aux infrastructures urbaines

- 11 ombrières saisonnières en 2023
- 5000 rénovation de logements sociaux
- 40 rues aux écoles avec des revêtements clairs



- 100 ha désimperméabilisés à 2026
- 1200 fontaines à boire
- 60 brumisateurs dans les parcs et jardins

Solutions bleues

Solutions fondées sur la nature centrées sur l'eau et son cycle



Solutions douces

Solutions reposant sur les comportements et la gestion urbaine

- Communication grand public
- 10 000 personnes vulnérables suivies pendant la canicule
- Nuit de la solidarité estivale

Un patrimoine historique dans les parcs et jardins

Une centaine de pergolas, kiosques et ombrières permanentes dans les parcs et jardins



Faire de l'ombre là où on ne peut pas planter d'arbres

Une première expérimentation thermique en 2020



Clément Dorval / Ville de Paris

- A l'été 2020, deux structures d'ombrage événementielles ont été installées dans le 13^{ème} et le 18^{ème} arrondissements
- Un suivi par station météo mobile a été réalisé
- Les mesures ont montré un gain thermique moyen de 13°C en journée pour les températures de surface et une diminution de la puissance solaire de 86%

L'expérimentation d'un nouveau mobilier urbain - 2022

Qualification des usages et de l'acceptation d'un nouvel objet

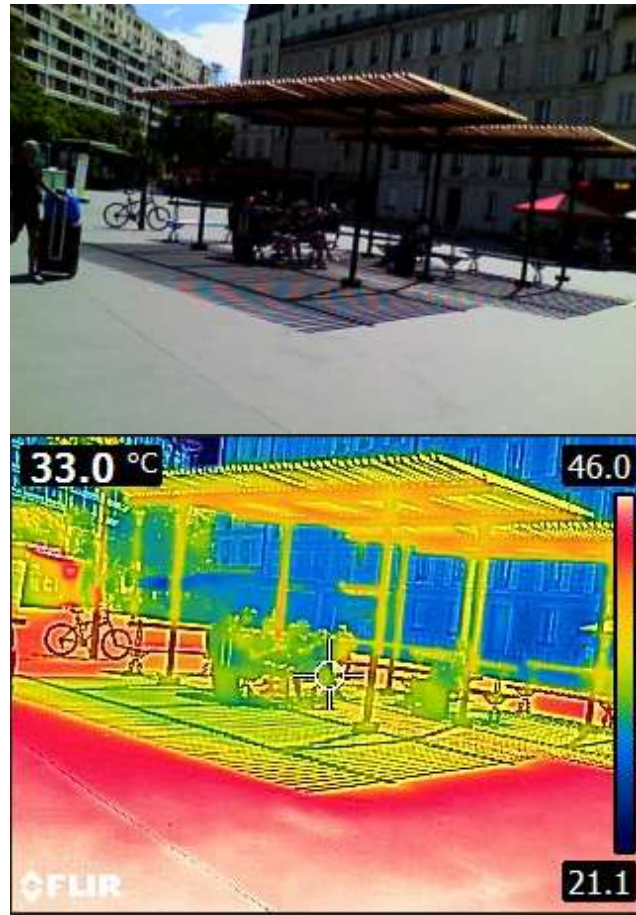


Clément Dorval / Ville de Paris

- A l'été 2022 un nouveau mobilier d'ombrière saisonnière a été testé sur l'espace public (6 ombrières dans le 12^{ème} arrondissement)
- Conception, production et pose en interne Ville de Paris. Le design a été réalisé par Jean-Christophe Choblet
- Objectif : Qualifier les usages faits et l'acceptabilité du mobilier et identifier les difficultés techniques
- Résultats : un objet bien accueilli et utilisé s'intégrant au paysage parisien mais des contraintes techniques pour l'usage saisonnier

L'expérimentation d'un nouveau mobilier urbain - 2022

Qualification des usages et de **l'acceptation d'un** nouvel objet



75%

UTILE



71%

BIEN INTEGRÉE À
L'ESTHETIQUE PARISIENNE



60%

RÉPONSE (PARTIELLE) PERTINENTE
AUX VAGUES DE CHALEUR



56%

POUR UN DÉPLOIEMENT PLUS IMPORTANT

- Les photographies thermiques montrent une nette diminution de température sur les ombrières (-9°C)
- 200 répondants aux questionnaires en ligne
- Des ombrières globalement appréciées

L'expérimentation d'un nouveau mobilier urbain - 2023

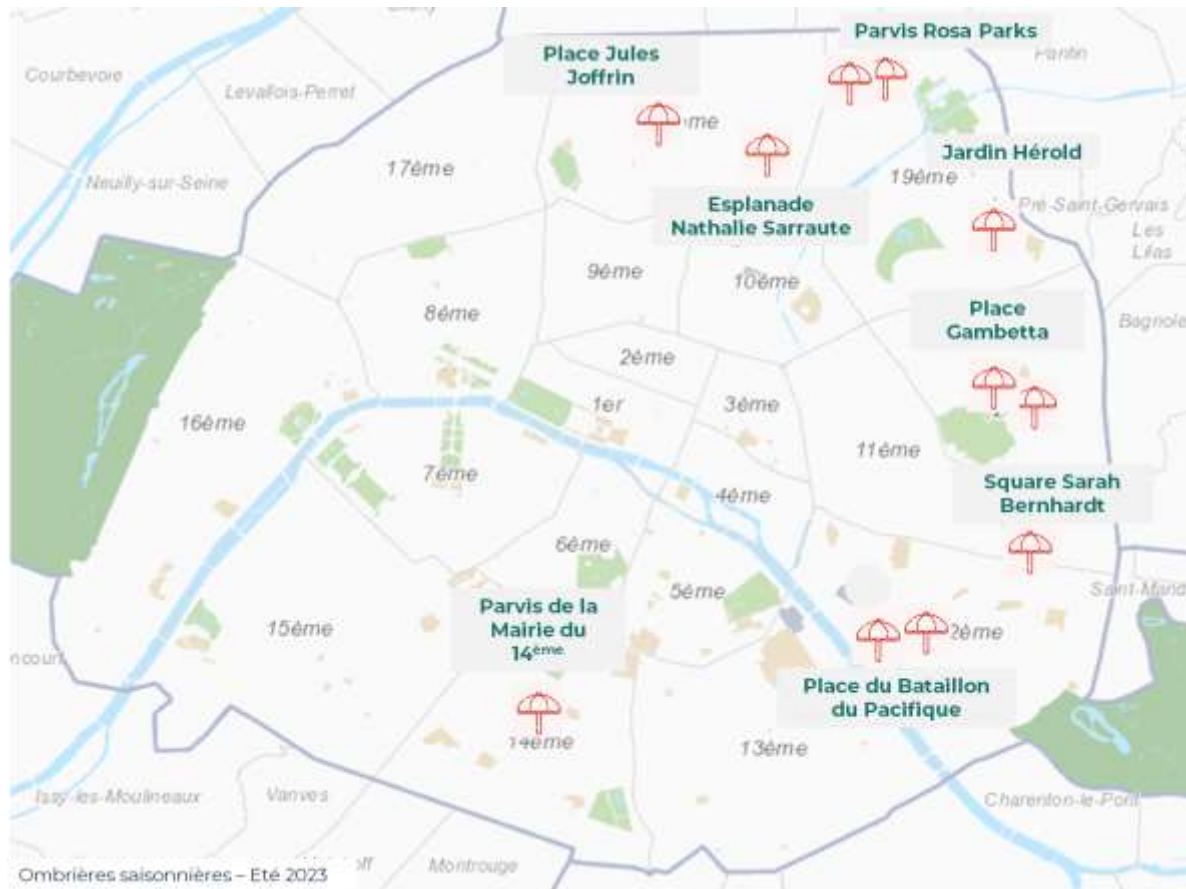
Déploiement de différents modèles saisonniers



- Déploiement de 12 ombrières saisonnières dans l'espace public (parcs et jardins, voirie)
- Trois modèles différents : bois-métal, bois, bois-voile d'ombrage
- Objectifs : tester les dispositifs d'ombrage dans des lieux différents de ceux de l'été 2023 et tester différents matériaux

L'expérimentation d'un nouveau mobilier urbain - 2023

Déploiement de différents modèles saisonniers



- Place du Bataillon du Pacifique, 12^e
- Parvis de la Mairie du 14^e
- Place Jules Joffrin, 18^e
- Esplanade Nathalie Sarraute, 18^e
- Jardin Hérold, 19^e
- Rosa Parks, 19^e
- Place Gambetta, 20^e
- Square Sarah Bernhardt, 20^e

Besoins pour le nouveau marché

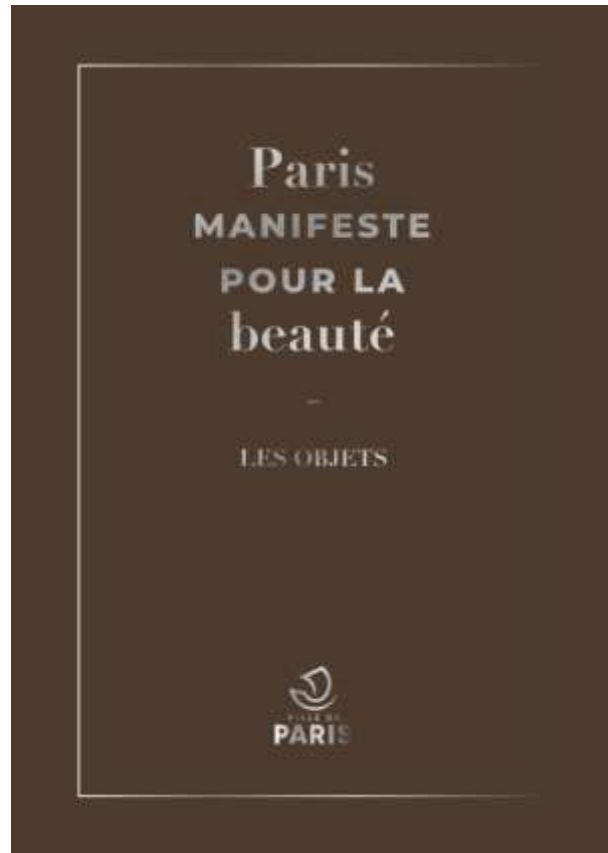
Faire de **l'ombre** à Paris pour protéger les usagers du territoire pendant les fortes chaleurs

Produire une nouvelle gamme de mobilier parisien :

- Permettant de déployer sur l'ensemble du territoire des solutions d'ombrage pendant les fortes chaleurs
- Efficace d'un point de vue thermique pour le confort du piéton
- Adaptée à différentes typologies d'espace urbain (places, placettes, rues et berges de Seine)
- Résistante aux fortes sollicitations de l'espace public
- Présentant une forte qualité de design s'intégrant dans les paysages architecturaux parisiens
- Présentant une cohérence de design entre les différents objets
- Avec une gestion / maintenance sobre
- Volume envisagé à ce stade : une cinquantaine pour la première année de marché, une centaine pour la fin du marché

Les enjeux esthétiques

Dans le cadre du Manifeste => volonté de la Ville de maintenir une continuité de design dans le temps



Le manifeste de l'esthétique parisienne

Un manifeste pour construire et transformer Paris



Banc Davioud



Banc Alphand revisité avec une incurvation pour le réaménagement de la place de la Madeleine

- Des mobiliers urbains qui s'inscrivent dans une continuité esthétique et historique dans le paysage parisien
- Garantir une certaine cohérence de design pour chaque objet fonctionnel présent dans l'espace public
- Assurer une certaine sobriété dans l'occupation de l'espace public en ne conservant que des objets ayant une utilité fonctionnelle avérée

Le manifeste de l'esthétique parisienne



Fontaine Wallace
Concepteur Charles-Auguste Lebourg



Atribus
Design Marc Aurel



Édicule de station de métro
Guimard



Trilib
Design Marc Aurel



Kiosque de presse
Design Matali Crasset



Fontaine Arceau
Design Cécile Planchais

Les enjeux esthétiques

Dans le cadre du Manifeste => volonté de la Ville de maintenir une continuité de design dans le temps

Montage actuellement à l'étude :

- Le souhait de la Ville de se donner contractuellement la possibilité d'acquérir les droits de propriété intellectuelle lui permettant de remettre en concurrence la fabrication de nouvelles unités, à l'issue de ce premier marché
- La volonté de la Ville de permettre au futur titulaire, après un déploiement en avant-première de sa nouvelle gamme de mobiliers sur le territoire parisien, d'ajouter ces objets à son catalogue public en vue de les proposer à d'autres clients.

Enjeux pour le nouveau marché (1/3)

Les questionnements soulevés par cette nouvelle gamme de mobilier

La création d'une gamme d'ombrières pour Paris soulève différents enjeux :

Le caractère saisonnier
ou pérenne

- Les objets de cette nouvelle gamme pourraient être saisonniers (estivaux) ou pérennes
- Les besoins d'ombrage sur l'espace public parisien sont principalement estivaux. En hiver, les apports solaires contribuent à la qualité des espaces publics
- Paris est par ailleurs une ville très dense où de nombreux mobiliers urbains sont déjà présents. La pérennité implique d'ajouter des mobiliers à l'année sur l'espace public
- La saisonnalité d'un mobilier implique des enjeux de gestion, de maintenance et d'entretien qui doivent pouvoir être soutenables d'un point de vue organisationnel, environnemental et économique. Certains sites peuvent être compliqués d'accès
- La pérennité d'un objet implique sa capacité à proposer une fonctionnalité en dehors de l'été
- La gamme pourrait proposer à la fois des objets saisonniers, des objets pérennes et des solutions intermédiaires afin de s'adapter aux besoins locaux



Ce questionnement soulève trois autres enjeux majeurs

Enjeux pour le nouveau marché (2/3)

Les questionnements soulevés par cette nouvelle gamme de mobilier

Les tailles ou la modularité

- Afin de s'adapter aux différentes typologies urbaines (place, placettes, rues et berges) la nouvelle gamme pourra proposer des objets de différentes tailles
- La modularité peut être envisagée pour créer des ombrages de différentes tailles

Les matériaux

- Les matériaux utilisés pourraient être du métal, du bois, du plastique recyclé ou du textile
- La gamme pourrait présenter des objets ayant recours à différents matériaux
- Les matériaux sont liés aux enjeux de saisonnalité, de maintenance mais soulèvent également la question de la robustesse dans l'espace public

Les modalités d'exploitation

- Suivant le caractère saisonnier ou pérenne des objets, une exploitation annuelle de pose / dépose / stockage sera nécessaire
- **Cette exploitation devra être sobre d'un point de vue économique, organisationnelle** mais aussi environnementale
- Une adaptabilité des mobiliers aux différences de nivellement du sols peut être nécessaire

Enjeux pour le nouveau marché (3/3)

Enjeux environnementaux : axes de réflexion

Conception et fabrication

- Loi AGEC : Impose depuis le 1er janvier 2021 que les biens acquis, notamment dans la famille d'achat « mobilier urbain » soient issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent a minima 20% de matières recyclées selon le type de produit.
- Provenance et qualité environnementale des matériaux
- Vigilance sur les traitements de surface

Pose et exploitation

- Vigilance sur la motorisation des engins utilisés pour la pose
- Durabilité, possibilité d'entretien et de réparation
- Si mobilier saisonnier : vigilance sur le transport vers le lieu de stockage et sur le poids des objets

Fin de vie

- Recyclabilité

03

Une procédure
particulière : focus sur le
dialogue compétitif

Présentation de la procédure de dialogue compétitif

Caractéristiques principales

Article L2124-4 du Code de la Commande Publique

« Le dialogue compétitif est la procédure par laquelle l'acheteur dialogue avec les candidats admis à y participer en vue de définir ou développer les solutions de nature à répondre à ses besoins et sur la base desquelles ces candidats sont invités à remettre une offre. »

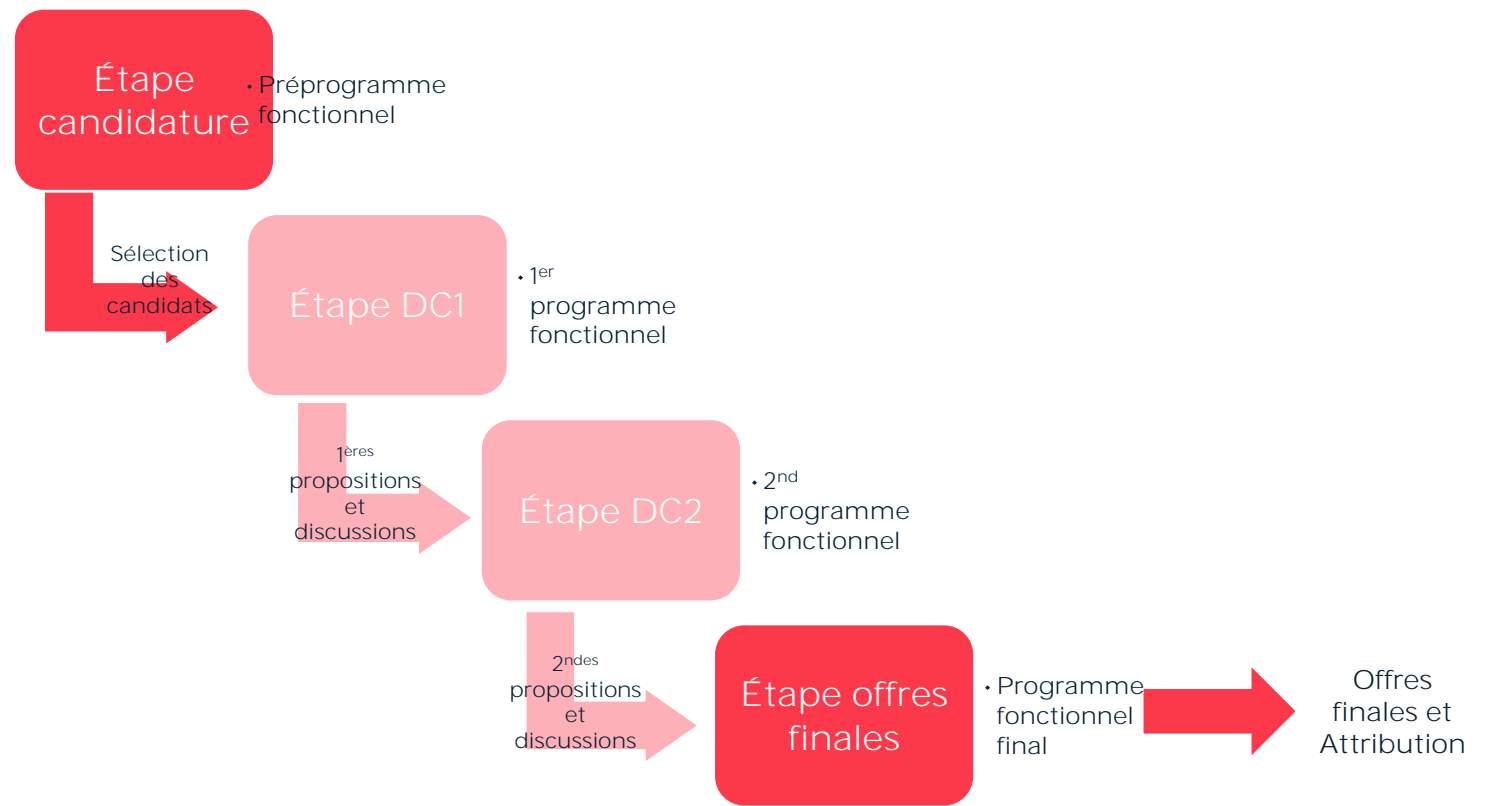
- Procédure permettant de co-construire la ou les solutions avec les candidats de nature à répondre au besoin ainsi que certains aspects du futur contrat
- Besoin exprimé en termes **d'exigences** fonctionnelles affinées au fur et à mesure des étapes et des auditions des candidats
- Procédure longue (pouvant aller entre 12 et 18 mois), se déroulant en plusieurs phases successives
- Une prime est prévue pour tous les participants selon les conditions fixées dans la consultation

Présentation de la procédure de dialogue compétitif

Les différentes étapes du dialogue compétitif

En dialogue compétitif :

- Le dossier de consultation (DC) ne comprend pas un CCTP et CCAP mais un programme fonctionnel qui détaille notre besoin de manière plus précise au fur et à mesure des étapes
- Les « offres intermédiaires » sont appelées « propositions »
- Les étapes de rencontres avec les soumissionnaires (comme pour une procédure négociée (MAPA ou PAN)) sont généralement réalisées sous la forme d'auditions
- généralement 2 auditions sont organisées: 1 après la remise de la 1^{ère} proposition, 1 après la remise de la 2^{ème} proposition



Présentation de la procédure de dialogue compétitif

Focus sur **l'étape** de candidature

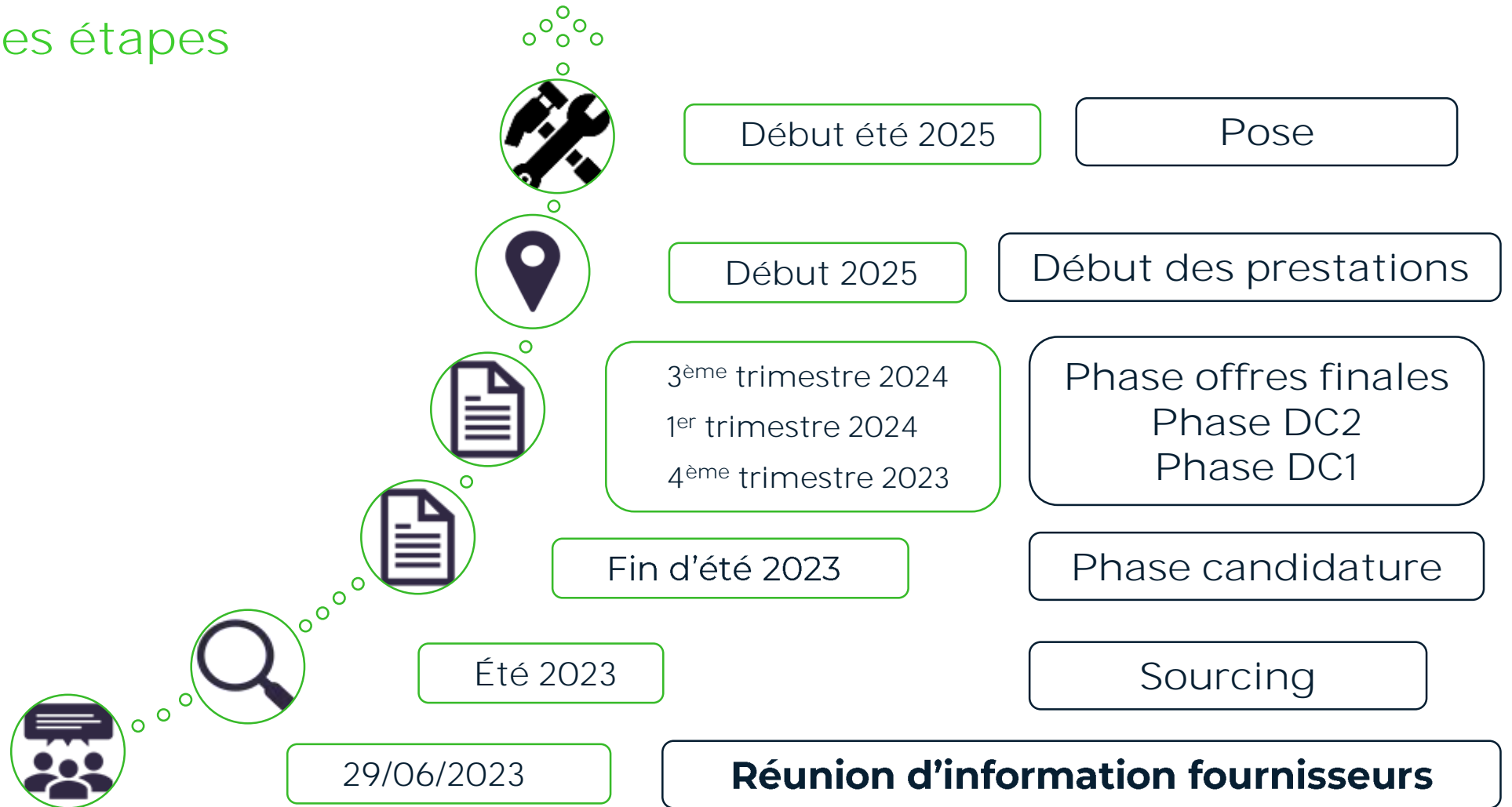
- **L'étape** de candidature permet de sélectionner un nombre restreint de candidats (à minima 3). Seuls ces candidats seront admis à participer à la suite du dialogue.
- Les candidatures seront sélectionnées au regard des conditions de participation et des critères de sélection définis par la Ville.
- La durée de la consultation pour la phase « candidature » est de minimum 30 jours
- Une fois leur candidature remise, les opérateurs économiques ne pourront plus la modifier :
 - Il ne sera pas possible de changer les membres du groupement
 - En revanche il est possible de modifier les sous-traitants, uniquement si les capacités de ces derniers n'ont pas été utilisées pour sélectionner les candidatures.

04

Calendrier prévisionnel

Calendrier prévisionnel

Principales étapes



Focus sur l'étape de sourcing

Moment privilégié d'échanges bilatéraux avec les opérateurs économiques, en amont de la consultation, en vue **d'affiner le projet d'achat**

➡ Ces échanges permettront à la Ville, en fonction des contraintes et pistes d'optimisation exprimées par les opérateurs économiques lors du sourcing, **d'affiner ses réflexions sur la nature et l'étendue de ses besoins**, ainsi que sur ses attentes et objectifs, en préalable au lancement de la consultation

Objectifs pour la Ville :

- Évaluer la capacité des fournisseurs à répondre à nos besoins
- Améliorer la définition du besoin
- **Développer l'attractivité** du projet d'achat
- Identifier les facteurs de coûts, le modèle économique des fournisseurs et **les pistes d'optimisation financière**
- Détecter les facteurs de risques lors de la réponse ou de l'exécution et adapter le montage contractuel

Les enjeux présentés pour ce projet d'achat seront précisés par la Ville à l'issue de l'étape du sourcing et en amont du lancement de la consultation. Une fois les candidats sélectionnés, la Ville engagera avec eux un dialogue en vue de définir ou développer les solutions de nature à répondre à ses besoins et sur la base desquelles ces candidats seront invités à remettre une offre finale

05

Comment répondre à nos consultations ?

Accéder aux marchés franciliens

Maximilien : le portail des marchés publics franciliens

<http://maximilien.fr>

(accès à l'Espace Entreprises)

- Une inscription simplifiée
- Inscription à l'alerte email automatique
- Passage obligé pour permettre aux opérateurs économiques de poser leurs questions en cours de consultation, sur le dossier de consultation en ligne
- Outil privilégié pour les échanges avec les soumissionnaires par messagerie sécurisée

Il appartient aux opérateurs économiques de réaliser une veille active : les acheteurs **n'informent pas les opérateurs économiques de la publication du marché par des biais** personnalisés. Ils en sont informés via Maximilien, le BOAMP et le JOUE.

Recommandations pour répondre à nos consultations

Plusieurs voies possibles

- Candidature individuelle : l'entreprise dispose des capacités et des moyens requis pour répondre à la consultation
- En groupement (co-traitance) : groupement momentané d'entreprises (GME), s'associer pour être plus pertinent
 - ✓ L'intérêt : réunir des compétences et / ou des capacités

L'attention des opérateurs est attirée sur le fait **qu'une fois la candidature déposée, celle-ci ne peut plus être modifiée** (notamment : forme de la candidature individuelle / en groupement ; composition même du groupement), hors cas expressément autorisés ou prévus par le code de la commande publique

Répondre à nos consultations – Phase candidature du dialogue

Nos attentes

Présenter les éléments permettant de mettre en valeur la candidature de l'opérateur économique (ou groupement d'opérateurs économiques), tels qu'ils sont demandés dans le règlement de la consultation (RC) – phase candidature.

En cas de groupement, ces éléments seront à fournir pour l'ensemble des membres du groupement.

Et, dans l'hypothèse où un candidat souhaiterait s'appuyer sur les capacités d'un sous-traitant pour justifier d'une compétence qu'il ne possède pas en propre, les éléments demandés au règlement de consultation seront aussi à fournir pour le sous-traitant.

Attention : il est rappelé que la sous-traitance n'est pas possible pour les missions que la Ville considère comme tâches essentielles (mentionnées au cahier des charges) ; celles-ci devront être exécutées directement par le candidat

Phase candidature – Sélection des candidats et vérifications

Seuls certains candidats seront retenus pour participer aux phases suivantes du dialogue ; le nombre de candidats admis ainsi que les critères de sélection permettant de classer les candidats entre eux seront précisés au RC de la phase candidature.

Néanmoins, en préalable à la sélection des candidats admis à dialoguer, les candidats pressentis seront invités à fournir un ensemble de documents permettant de vérifier leur non-interdiction de soumissionner à un marché public.

Si un candidat sélectionné **n'est** pas en mesure de fournir les documents demandés permettant de vérifier la non-interdiction de soumissionner à un marché public, sa candidature ne pourra être retenue et le pouvoir adjudicateur sollicitera le candidat non sélectionné suivant, dans **l'ordre** du classement.

Phase de dialogue et offre finale

- Dans un premier temps (au stade du dialogue), les candidats sélectionnés seront invités à remettre leurs propositions financières, techniques, graphiques, administratives... répondant aux besoins du pouvoir adjudicateur tels qu'exprimés dans le programme fonctionnel. A ce stade rien n'est encore figé, il est attendu des ébauches « avancées » de propositions pour alimenter le dialogue.

Sur cette base, le dialogue sera organisé avec l'ensemble des soumissionnaires sous la forme d'une ou plusieurs auditions, et pourra donner lieu à des échanges écrits ainsi que la remise de nouvelles propositions sur la base **d'un** programme fonctionnel ajusté.

- Dans un second temps, lorsque le pouvoir adjudicateur considèrera que le dialogue a abouti à un cahier des charges stabilisé (à travers notamment un programme fonctionnel définitif et des pièces financières définitives), les soumissionnaires seront invités à remettre leur offre finale, et optimisée au regard des critères énoncés au RC de la phase offre finale avec leurs pondérations.
- Une prime sera versée aux soumissionnaires ayant remis une offre finale recevable, à l'exception du futur titulaire du marché, dont la prime sera déduite du montant du marché

L'attribution du marché

L'attributaire pressenti doit fournir un ensemble de documents suite à **l'attribution** du marché et notamment :

- L'ensemble des pièces permettant de vérifier la non-interdiction de soumissionner à un marché public (les mêmes documents que ceux fournis au moment de la sélection des candidatures, mais actualisés)
- L'acte d'engagement dûment complété et signé
- Les pouvoirs nécessaires à la signature du marché et les pouvoirs financiers (le cas échéant)
- La répartition des paiements dans le cadre d'un groupement conjoint

Si **l'attributaire** pressenti **n'est** pas en mesure de fournir les documents demandés **permettant de vérifier la non-interdiction de soumissionner à un marché public**, le pouvoir adjudicateur devra se reporter sur le soumissionnaire ayant proposé la deuxième offre la mieux classée.

Recommandations concernant la dématérialisation

Nos conseils

- Pour toutes les consultations lancées depuis le 1er octobre 2018,
SEULS LES PLIS ELECTRONIQUES SONT ACCEPTEES
- Tester votre configuration en ligne
- Pas de signature (manuscrite ou électronique) exigée au moment du dépôt du pli
- Faire une copie de sauvegarde, qui peut désormais être dématérialisée (cf. arrêté du 14/04/2023 modifiant l'annexe 6 du CCP)
- Être vigilant sur les conditions de remise des échantillons, maquettes ou prototypes (le cas échéant) éventuellement exigés dans le cadre de la consultation.

Quelle signature électronique ?

Signature exigée pour l'attributaire **UNIQUEMENT**

Quelles pièces ?

- Acte d'engagement
- Mise au point du marché le cas échéant
- Dc4 (acte de sous-traitance) le cas échéant



Préconisation d'acquérir un CERTIFICAT ELECTRONIQUE NOMINATIF qui garantit :

- La période de validité
- La chaine de certification
- La non révocation
- La non répudiation

Obtenir la signature :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/dematerialisation-publication-version-3-janvier-2019-des-guides-tres-pratiques-pour-accompagner>

06

Questions-réponses

Ressources utiles

RESSOURCES « ACHATS »

- 1-Faire une [demande de contact avec un acheteur de la Ville](#)
- 2-Se renseigner sur la [politique d'achat de la Ville](#) et consulter le [2ème Schéma parisien de la commande publique responsable](#)
- 3-S'informer sur les [Actualités et évènements fournisseurs](#)
- 4-Se renseigner sur [la relation avec les fournisseurs](#) et prendre notamment connaissance de [l'organigramme de la Direction des Finances et des Achats, des différents interlocuteurs au sein de la Sous-direction des Achats et la Charte de déontologie](#)
- 5-Prendre connaissance [du Guide d'utilisation de la plateforme Maximilien](#), identifier des partenaires pour répondre aux marchés et vous mettre en veille sur nos consultations lancées dès 40 000 euros HT sur votre secteur d'activité en créant des alertes mail sur la plateforme: <http://www.maximilien.fr/>
- 6-Découvrir le [Portail Paris Fournisseur](#) (réservé aux titulaires de nos marchés)

RESSOURCES RELATIVES AU PROJET « OMBRIERES »

- 7-Se renseigner plus généralement avec [l'Open Data Paris](#)
- 8-Programme [Paris s'adapte au changement climatique](#)
- 9-[Manifeste de la nouvelle esthétique parisienne](#)
- 10-[Dossier de presse « Paris s'adapte 2023 »](#)
- 11- [L'atlas du mobilier urbain parisien](#) de l'APUR

<http://www.paris.fr/>

Contact pour entretien de sourcing :

dfa-sara-par@paris.fr

**RÉUNION D'INFORMATION FOURNISSEURS DU JEUDI 29 JUIN 2023 RELATIVE A LA CONCEPTION ET LA
FABRICATION D'OMBRIÈRES POUR LES ESPACES PUBLICS PARISIENS**

COMPTE-RENDU DES QUESTIONS / RÉPONSES EN SÉANCE

Question 1 : L'exploitation et l'entretien des ombrières sont-elles comprises dans le futur marché ?

Réponse : Ce sujet fait actuellement l'objet de réflexions, notamment dans le cadre du sourcing, mais il est probable que l'exploitation, l'entretien et la maintenance, (y compris pose, dépose et stockage pour le mobilier saisonnier), soient inclus dans le marché.

Par ailleurs, la phase de conception devra prendre en compte les impératifs de montage, démontage et stockage dans le cas des mobiliers saisonniers, ainsi que les impératifs de propreté de la Ville de Paris (facilité d'accès pour nettoyer sous et autour de l'ombrière, facilité de dégraissage, de réparation...).

Question 3 : Quel doit être le profil du mandataire du groupement ?

Réponse : Ce point est encore à l'étude, notamment dans le cadre du sourcing et fera le cas échéant l'objet de précisions dans le règlement de la consultation.

Question 4 : Quel est le planning propre à ce besoin ?

Réponse : Selon les informations actuelles, la phase candidature (qui a vocation à sélectionner les candidats autorisés à participer au dialogue compétitif) serait lancée à la fin de l'été 2023. La durée de consultation pour cette phase est d'au minimum 30 jours. L'attribution du marché devrait quant à elle intervenir en début d'année 2025 pour permettre un déploiement à l'été 2025. Cf. support de présentation.

Question 5 : Est-ce que les 50 à 100 unités correspondront à une unique commande ? Combien y aura-t-il d'attributaire(s) pour ce marché ?

Réponse : En l'état actuel des réflexions, un marché global mono-attributaire est envisagé : un seul attributaire serait donc désigné pour réaliser la totalité des prestations. Pour le premier été d'exécution du marché, la vague de déploiement sera conséquente avec pour objectif l'installation d'environ une cinquantaine d'ombrières (cf. support de présentation). Pour la suite, la Ville envisage de pouvoir commander des unités supplémentaires, dans le cadre d'un déploiement cependant plus progressif, toujours dans le cadre du même marché.

Question 6 : Quel est le montant global du marché ?

Réponse : Le budget alloué à l'opération n'est pas déterminé à ce stade. Les éléments recueillis dans le cadre du sourcing permettront notamment d'affiner l'estimation de

l'administration. Il n'est pas encore déterminé si des éléments budgétaires seront communiqués dans le cadre du dossier de consultation ou non.

Question 7 : D'ici 2025, est-il prévu une phase de prototypage, de mise en situation et de retour d'expérience ?

Réponse : Des tests (de type montage à blanc) pourront être demandés dans le cadre du prototypage et de la mise en situation sur place. Compte tenu des contraintes calendaires du projet, il est probable que le prototype ne soit demandé qu'en phase d'exécution du marché, et donc, au seul attributaire. Cet aspect est actuellement à l'étude.

Question 8 : Quels sont les critères de composition des équipes ? Y a-t-il une exclusivité sur les compétences requises ?

Réponse : Ces éléments ne sont pas encore déterminés à ce stade. Ils seront précisés ultérieurement dans le cadre du dossier de consultation.

Question 9 : Est-il possible pour un opérateur d'appartenir à plusieurs groupements ?

Réponse : Ces éléments ne sont pas encore déterminés à ce stade. Ils seront précisés ultérieurement dans le cadre du dossier de consultation. Néanmoins, la piste privilégiée à ce stade est qu'un opérateur ne puisse appartenir qu'à un seul groupement.

Question 10 : Comment participer à un entretien de sourcing ?

Réponse : En réalisant une demande par e-mail aux contacts mentionnés dans le support de présentation. Pour information, le sourcing est réalisé dans un laps de temps relativement restreint et avec un panel représentatif d'opérateurs du milieu fournisseur concerné par les prestations objet du futur marché.

Question 11 : Quel est le montant de la prime ?

Réponse :

Ce point est encore à l'étude, notamment dans le cadre du sourcing. Le montant et les modalités de versement de la prime seront précisés dans les documents de la consultation.

Question 12 : Quels sont les attendus en termes de design ? Est-il possible de proposer des structures végétalisées ?

Réponse : Un retour d'expérience des expérimentations menées par la Ville de Paris en 2023 sera inclus dans le dossier de consultation, fournissant des indications sur les attendus en matière de design. Par ailleurs, le choix de la procédure du dialogue compétitif permet de

prendre en considération une plus grande variété d'offres, notamment en matière de design.

La Ville de Paris n'exclut, à ce stade, aucune solution technique et ses exigences (en terme de design, fonctionnalités, performances) seront précisées au fur et à mesure de l'avancement du dialogue.

Question 13 : Comment valoriser en phase candidature des compétences en matière de design ? Sera-t-il nécessaire de produire des dessins ?

Réponse : Les capacités des opérateurs économiques à répondre dans le cadre de cette procédure seront notamment appréciées en fonction des références fournies. Pour la candidature, aucun dessin réalisé dans le cadre de ce projet ne sera requis. La liste des éléments à fournir dans le cadre du dépôt de candidature sera précisée dans le règlement de consultation de la phase candidature.

Question 14 : Y a-t-il des contraintes réglementaires à l'installation des ombrières, notamment celles en toile ?

Réponse : Pour une installation permanente, une déclaration d'urbanisme est nécessaire. Pour les ombrières installées de façon saisonnière, une telle déclaration n'est pas requise sauf dans les zones classées. Pour certains matériaux où la réglementation est moins précise, comme la toile, les exigences de sécurité (test d'arrachement, résistance au feu...) pourront être travaillées dans le cadre du dialogue compétitif, afin que les mobiliers présentent les garanties de sécurité nécessaires pour être installés dans l'espace public parisien. Des notes de calculs seront nécessaires dans tous les cas.

Question 15 : Comment seront communiqués les sujets actuellement en suspens qui pourront être précisés suite au sourcing ?

Réponse : Après étude des éléments fournis dans le cadre du sourcing, au regard du besoin de la Ville de Paris, les points en suspens seront clarifiés et communiqués dans le dossier de consultation.